

Communiqué FP

Berne, le 28 juin 2017

## **Conception énergie éolienne de la Confédération : Mieux prendre en compte la protection du paysage**

**La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) s'engage pour la réalisation d'installations de production d'énergie renouvelable. C'est la raison pour laquelle elle salue l'élaboration par la Confédération d'une Conception énergie éolienne. La FP estime cependant que les buts de production que la Confédération fixe aux cantons sont faux, car ils anticipent de manière inadmissible la pesée des intérêts entre la production d'énergie éolienne et la protection de la nature et du paysage.**

En raison du très fort impact des turbines géantes sur le paysage, la politique énergétique éolienne de la Suisse est un des thèmes centraux de la FP. Depuis des années la FP suit tous les projets de parc éolien en Suisse. Pour ce faire elle a développé une carte des sites éoliens qui indique, basée sur les données publiées, l'emplacement et une description de tous les projets. A l'heure actuelle, la production s'effectue sur 12 sites au travers de machines isolées ou de parcs éoliens et 110 autres emplacements sont planifiés ou prévus.

L'inventaire des parcs éoliens actuellement planifiés démontre une prolifération pratiquement anarchique de projets. Cela dû à l'absence de mécanisme permettant - dans le cadre d'une planification globale et suite à une pesée de tous les intérêts - de définir les emplacements potentiellement les plus à mêmes d'être utilisés pour la production d'énergie éolienne.

La Conception énergie éolienne de la Confédération s'engage dès lors dans la bonne direction. La législation en vigueur en matière de protection de la nature et du paysage n'a pas été levée par la nouvelle loi sur l'énergie et cela est démontré dans la Conception énergie éolienne de la Confédération. Cependant, les intérêts des cantons et des communes en matière de protection du patrimoine, de la nature et du paysage devraient être également pris en compte.

La Conception retient toujours le but de production de la Stratégie énergétique 2050 en matière d'énergie éolienne (2050 : 4.3 TWh/a, ce qui correspond à 800 – 1000 turbines). La FP estime que ce but de production est irréaliste, car les paysages suisses, ainsi que les conditions de vent peu favorables, se prêtent peu à la mise en place d'un si grand nombre d'éoliennes. D'après la grille d'évaluation de la FP, le nombre potentiel de machines s'élève au grand maximum à 150 voir 200, qui pourraient être implantées dans 40 à 50 sites raisonnablement compatibles avec les besoins de la nature et du paysage.

La FP a élaboré un document de position qui sert de base pour ses prises de position sur les planifications et les projets concrets de parcs éoliens. Le respect des critères de la FP peut favoriser l'acceptation des projets et la possibilité pour ceux-ci d'être autorisés.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE  
Roman Hapka, directeur suppléant, 079 601 76 64

Annexe : Protection du paysage et installations éoliennes,- Documents de position de la FP  
[www.sl-fp.ch](http://www.sl-fp.ch) > Politique

Carte des sites éoliens: <http://fr.windparkkarte.ch>